

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armindo GOMES, Maire.

Etaient présents : Armindo GOMES, Valérie DUVAL, Humberto CARVALHO, Alexandre BONILLA PEREZ, Dejan GLISOVIC, David FRATINI, Philippe EXBRAYAT, Émilie TEIGNÉ SOULIGNAC et Henri PREVOSTEAU.

Absents excusés : France VAN DEN BURG

Procuration : France VAN DEN BURG donne pouvoir à David FRATINI

Absent : Na

Date de la convocation : 4 SEPTEMBRE 2021

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Fixation du prix du barbecue du 14 juillet (régularisation)
3. Remboursement de frais à un élu
4. Projet sécurité routière
5. Achat armoire état civil
6. Création d'une nouvelle piste de pétanque (régularisation)
7. Achat défibrillateur automatique
8. Passage du plan comptable M14 au M57
9. Recrutement secrétaire
10. Questions diverses

1. Nomination du secrétaire de séance

Mme Valérie DUVAL est désignée secrétaire de séance.

2. Fixation du prix du barbecue du 14 juillet (régularisation)

Le barbecue du 14 juillet ayant eu lieu, une délibération est nécessaire afin de pouvoir encaisser les recettes. Le tarif de 3 euros par enfant de 10 à 18 ans et 5 euros par adultes concernant les personnes hors commune et la gratuité pour les Santeuliens est proposé.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil approuve les tarifs proposés.

3. Remboursement de frais à un élu

Mr Grégoire MEYMERIE est parti chercher le pain pour l'évènement du 14 juillet et à du avancer les frais. Le remboursement de la somme de 47,50 euros est proposé.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil approuve le remboursement

4. Projet sécurité routière

Afin de sécuriser le village, un projet premier projet de sécurité routière est proposé au conseil :

- **Modification du stop au carrefour rue de Chartres et rue de la mairie :**
La visibilité étant mauvaise en à ce carrefour, il est proposé au conseil le déplacement du panneau stop rue de la mairie à la rue de Chartres au niveau du monument aux morts et l'installation d'un cédez le passage dans l'autre sens au niveau du passage piéton. La rue de la mairie deviendrait prioritaire. Coût 675 euros HT
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil approuve la proposition
- **Installation d'un passage piéton :**
Afin de sécuriser la traversée de route rue des fleurs à Manchainville, la création d'un passage piéton au niveau de l'arrêt de bus est proposé au conseil. Coût 130,50 euros HT
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil approuve la proposition.
- **Création d'un double stop Manchainville :**
La vitesse des véhicules étant excessive au carrefour rue des blés d'or et rue des fleurs, il est proposé au conseil le concept du double stop afin que tous les véhicules marquent un arrêt, ce qui cassera la vitesse. Coût 850 euros HT
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil approuve la proposition.
- **Limitation de la vitesse dans la commune :**
La vitesse est devenue un problème récurrent dans tout le village. Il est proposé au conseil la limitation de tout le village à 30 km/h. Coût estimé 400 euros HT
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil approuve la proposition.

5. Achat armoire état civil

Afin de sécuriser les documents d'état civil et autres documents, il est proposé au conseil municipal l'achat d'une armoire état civil dite anti-feu. Coût d'environ 2000 euros.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil approuve la proposition.

6. Création d'une nouvelle piste de pétanque.

Une nouvelle piste de pétanque a été créée pour le 14 juillet, il est nécessaire de faire une délibération afin de régulariser cette création. Coût 21,46 HT.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil approuve la proposition.

7. Achat défibrillateur automatique.

A partir de janvier 2022, tous les ERP de catégorie 5 devront être équipés de défibrillateur automatique. Il est proposé au conseil l'achat d'un défibrillateur automatique.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil approuve la proposition.

8. Passage au M57 :

A partir de janvier 2024, toutes les collectivités qui fonctionnent avec le plan comptable M14 devront passer obligatoirement au M57. Il est toutefois possible, et ce sur délibération, que les collectivités désireuses d'y passer avec anticipation puissent le faire. Il est proposé au conseil l'adoption du passage au plan comptable M57.

Après en avoir délibéré et voté à la majorité (2 absentions), le conseil approuve la proposition.

9. Candidature au poste de secrétaire

Le maire expose au conseil municipal une candidature au poste de secrétaire en la personne de Mr Bruno LEGAL. Il est proposé au conseil d'approuver l'acceptation de Mr Legal à ce poste.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil approuve la proposition.

10. Questions diverses

La préparation des fêtes de Noël est en cours conjointement avec le CCAS. Il a été décidé pour l'arbre de Noël des enfants des cadeaux Pandacraft pour les enfants de 3 à 12 ans et d'autres cadeaux seront aussi offerts aux enfants de moins de 3 ans. Pour les aînés à partir de 63 ans un colis gourmand sera proposé.

Les mairies de Moinville-La-Jeulin et Saint-Léger-Des-Aubées s'associant traditionnellement avec Santeuil pour un groupage de commandes, il leur sera proposé les mêmes achats que nous pour cette année.

Préparation journées du patrimoine : proposition nettoyage église à partir de 15h00 le 11/09/21 soumises à l'ensemble du conseil et aux membres du CCAS.

Rappel de Mme Duval, déléguée au patrimoine : toiture sacristie et travaux toiture église effectués. Passage technicienne du patrimoine mercredi 08/09/21 : note l'avancée des travaux depuis 2020 et félicite la commune et ses bénévoles.

A noter : deux cloches en très mauvais état, donnera lieu à la visite d'un expert campanaire, leur utilisation est suspendue afin de ne pas les abîmer encore plus.

Émilie TEIGNÉ SOULIGNAC annonce avoir déposé ce jour sa démission en tant que conseillère municipale pour des raisons personnelles. Elle déclare quitter le conseil municipal en le sachant entre bonnes mains. Le conseil la remercie du temps passé au service de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45